

Devenir orthoptiste

Description

Pour devenir orthoptiste, surnommé kiné des yeux, il est nécessaire de suivre des formations qui permettent d'accéder au métier. Il est tout aussi important de posséder les qualités requises à l'exercice de la profession.

Il convient de noter que le professionnel de santé agit sur prescription médicale d'un :

- Neurologue ;
- Médecin ORL ;
- Ophtalmologiste.

Il peut très bien occuper un poste de salarié. Il a également le choix de s'installer en tant qu'auto-entrepreneur s'il le souhaite.

[Créer votre SELARL en ligne](#)

[Créer votre SELAS en ligne](#)

Qu'est-ce que le métier d'orthoptiste ?

L'orthoptiste est un **auxiliaire médical, spécialiste de la santé oculaire**. Il est de plus en plus courant de recourir au service de ce professionnel. Son métier consiste surtout à :

- Effectuer le dépistage de troubles de la vue ;
- Faire de la rééducation visuelle.

Bon à savoir : plus les troubles de la vision sont diagnostiqués tôt, plus les séances d'orthoptie sont efficaces. C'est en partie la raison pour laquelle les enfants constituent une part importante de la patientèle. Toutefois, l'orthoptiste rééduque des patients de tous les âges.

Quelles sont les missions de l'orthoptiste ?

Spécialiste de la vision, l'orthoptiste a pour **principale mission de rééduquer des yeux** en cas de :

- Défaut de convergence ;
- Strabisme ;
- Amblyopie ;
- Réduction ou dégradation de l'acuité visuelle.

En principe, une séance d'orthoptie commence par des **examens des yeux permettant d'établir un bilan** qui donne la possibilité d'estimer les capacités visuelles du patient et de lui donner des conseils pertinents pour entretenir la vision. Outre les malvoyants et ceux qui passent beaucoup de temps sur un écran, les clients de l'orthoptiste sont souvent des personnes venant de subir :

- Une intervention chirurgicale ;
- Un AVC ou accident vasculaire cérébral.

Une fois les tests effectués, les défaillances visuelles sont évaluées et les possibilités de rééducation déterminées. Les exercices effectués lors des **séances d'orthoptie** permettent de faire travailler les muscles de l'œil et ainsi de :

- Soulager les douleurs ;
- Atténuer les gênes ;
- Corriger une fatigue oculaire ;
- Mieux maîtriser les yeux ;
- Améliorer la vue à la suite d'un traumatisme (accident ou bien maladie).

Les traitements proposés par l'orthoptiste dépendent des pathologies dépistées. Après quelques séances d'orthoptie, le professionnel procède à la **vérification des résultats en effectuant une nouvelle série d'examens**.

Quel est le profil type d'un orthoptiste ?

Pour devenir un bon orthoptiste, **avoir certaines qualités peut grandement aider**. À titre d'exemples, il faut :

- Savoir faire preuve d'empathie ;
- Savoir faire preuve de tact et de patience ;
- Être à l'écoute ;
- Être à la fois créatif, méthodique et polyvalent ;

- Avoir un bon sens du relationnel ;
- Avoir une certaine habileté manuelle.

Quelles sont les compétences requises pour devenir orthoptiste ?

Pour devenir un orthoptiste, il est essentiel de **posséder toutes les connaissances techniques et scientifiques utiles à l'établissement d'un diagnostic précis**. Il convient de savoir que celles-ci sont en constante évolution. Parmi les compétences techniques qui doivent être maîtrisées, on retrouve celles en ergonomie et en ergothérapie nécessaires à la rééducation des personnes malvoyantes.

Quelles études pour devenir orthoptiste ?

Pour devenir orthoptiste, il faut **être titulaire d'un baccalauréat scientifique et poursuivre des études qui durent trois ans** afin d'obtenir un certificat de capacité d'orthoptiste. Plus d'une quinzaine d'instituts rattachés à une université de médecine proposent la formation. Pour accéder à cette dernière, les candidats doivent effectuer une demande d'inscription, dont la sélection s'effectue sur dossier et entretien. Une fois sélectionnés, il faudra encore qu'ils réussissent un concours d'entrée.

À noter : tous les ans, le ministère fixe le nombre de places disponibles en première année d'études préparatoires.

Une fois le certificat de capacité d'orthoptiste en poche, le professionnel de santé a encore le choix d'approfondir ses connaissances à l'aide d'une formation continue, diplômante ou non, au sein d'un institut privé. Soulignons que le document **peut également être obtenu par la voie de la VAE** ou Validation des acquis de l'expérience.

Où exerce-t-il son activité ?

La grande majorité des orthoptistes s'installent en libéral, mais ils peuvent travailler en tant que salariés dans :

- Un dispensaire ;
- Un centre hospitalier ;
- Un service d'ophtalmologie ;
- Une maison de retraite ;

- Un centre de soins et de rééducation.

Bon à savoir : les orthoptistes sont nombreux à exercer leur activité à la fois en libéral et en tant que salarié.

Il est tout aussi important de savoir que les orthoptistes peuvent monter un cabinet prenant la forme d'une [société commerciale](#). Les professionnels souhaitant **exercer leur activité libérale** sous la forme d'une société peuvent choisir de créer une [SELAS](#) ou une [SELARL](#) . Ces sociétés à exercice libéral permettent, contrairement à l'entreprise individuelle, de **limiter la responsabilité des associés** au montant de leurs apports dans le capital social.

Il est également possible de créer une :

- [SA](#);
- SCA ou Société en commandite par actions.

Cependant, en raison de leur objet civil, ils sont **soumis à des dispositions spécifiques**, en matière de détention des droits de vote et de composition du [capital social](#).

Quel salaire l'orthoptiste touche-t-il ?

En moyenne, sa rémunération nette avoisine les 2 000 euros mensuels. L'orthoptiste débute sa carrière avec un **salaire brut mensuel de 1 400 euros**. Dans la fonction publique hospitalière, il gagne le SMIC. En fin de carrière, il touche par ailleurs 2 200 euros s'il travaille au sein d'un dispensaire ou d'un centre hospitalier.

Dans les services destinés aux personnes en situation de handicap, l'orthoptiste perçoit un salaire de près de 1 800 euros. En libéral, ses revenus dépendent de l'importance de la clientèle. Ils peuvent s'élever **jusqu'à 3 000 euros environ**. Précisons que les honoraires du professionnel de santé sont fixés par la caisse d'assurance maladie.

Comment évoluer dans le métier ?

L'orthoptiste peut ouvrir son propre cabinet ou devenir collaborateur au sein de l'entreprise d'un confrère. Dans le cas où il serait salarié, il peut **préparer le diplôme de cadre de santé en un an**, après avoir acquis quatre ans d'expérience professionnelle. Il a également le choix d'enseigner et occuper un poste de formateur s'il le souhaite.

D'autre part, il peut **évoluer vers un poste d'encadrement, voire de direction, après cinq ans d'expérience réussie comme cadre**. Il a même la possibilité de se spécialiser dans une pathologie spécifique, par exemple une technique de rééducation.

FAQ

Est-ce qu'un orthoptiste peut prescrire des lunettes ?

Depuis avril 2020, les orthoptistes sont autorisés à prescrire des ordonnances pour renouveler les lentilles de contact et les lunettes de leurs patients, ce qui n'était pas le cas auparavant. À la base, on les consulte pour pouvoir se passer de ces dernières, en musclant les yeux à l'aide d'exercices de rééducation.

Quelle différence entre un orthoptiste, un ophtalmologue et un opticien ?

L'ophtalmologue est un médecin spécialisé dans les troubles oculaires. Mais, l'opticien est le spécialiste de la vision qui fournit le matériel optique. Quant à l'orthoptiste, sa principale mission est de corriger les problèmes visuels et maladies de l'œil grâce à la rééducation des yeux. Il collabore avec tout médecin.

Quand consulter l'orthoptiste ?

Il est nécessaire de consulter l'orthoptiste en cas de :

- Diplopie ;
- Troubles de l'équilibre ;

- Des céphalées ;
- Difficultés d'adaptation aux lunettes ;
- Difficultés de concentration ;
- Larmoiements ;
- Picotements oculaires.

Ou lorsqu'un enfant :

- Se plaint souvent de maux de tête ;
- Se met trop près de la télévision.